LA VISIBILITÉ DE L'EGLISE

"La foi est une, et tout ce qui est en dehors de cette unité de foi n'est pas la foi".
Saint Hilaire de Poitiers, premier docteur de l'Eglise

Dans son interview au Figaro du 3 juin 1998, Mgr Fellay, supérieur de la Fraternité Saint Pie X, répond à la question du journaliste :

"Certains chez vous n'affirment-ils pas que le siège de Pierre est vacant ?

- Ils ne sont pas chez nous. Nous n'acceptons pas leur affirmation. Ils prétendent résoudre un problème, mais ils en créent un plus grave. En effet, le Pape pose des actes qui ont été antérieurement condamnés par l'Eglise ; dès lors, pour sauver l'infaillibilité pontificale, ils affirment qu'il n'y a pas de pape. Voilà une position facile qui, en réalité, dissout la visibilité de l'Eglise. Nous ne pouvons l'accepter".

Il est triste de lire de telles lignes.

Remarquons d'abord l'incohérence des arguments.

Mgr Fellay reconnaît que **"le Pape pose des actes qui ont été antérieurement condamnés par l'Eglise"**.

Cette phrase est très importante. C'est une excellente constatation. C'est celle que nous faisons.

Ces actes avaient obligé Mgr Lefebvre à déclarer : «**L'église qui affirme de pareilles erreurs (liberté de conscience…) est à la fois schismatique et hérétique. Cette église conciliaire n'est donc pas catholique. Dans la mesure où le Pape, les évêques, prêtres, fidèles adhérent à cette <u>nouvelle église</u> ils se séparent de l'Eglise Catholique**» (Ecône, 29 / 6 / 1976).

Réétudiant longuement ce problème de la liberté de conscience dans son livre *Dubia sur la liberté religieuse*, quatre fois Mgr Lefebvre est obligé de conclure à **l'hérésie.**

Historiquement, il n'y a jamais eu de papes posant des actes antérieurement condamnés par l'Eglise. Les jansénistes ont voulu nous le faire croire pour Honorius, Libère ou d'autres, mais ces prétendues défaillances ont été démontrées comme fausses lors des travaux faits pour Vatican I.

Théologiquement, quelle est cette nouvelle affirmation, étudiée et condamnée par Vatican I, qui enseigne qu'un Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ puisse poser des actes qui ont été antérieurement condamnés par l'Eglise, donc contraires à la doctrine de l'Eglise.?

On doit en tirer une seule conclusion : si ce **"**Pape**"** pose des actes qui ont été antérieurement condamnés par l'Eglise, il pose des actes faux, méritant même la note d'hérésie. Il est donc faillible.

S'il n'est pas infaillible, comment peut-il être Pape ?

Nous attendons une réponse claire, nette, précise de la part de Mgr Fellay à cette question. Il ne peut s'y dérober et il nous **doit**, comme évêque, un enseignement cohérent.

Mais qu'en est-il de la visibilité ?

Cette **visibilité** de l'Église doit être **manifeste** aux yeux de tous pour **quatre raisons**:

1° le bien des fidèles qui peuvent ainsi facilement suivre les enseignements de l'Église et obéir en toute sécurité à ses préceptes ;

2° la nécessité pour les fidèles, exposés à perdre la foi, de pouvoir discerner facilement des sectes hérétiques l'Église catholique dont la vérité est devenue si resplendissante ;

3° la nécessité, pour les infidèles qui veulent embrasser la foi catholique, de pouvoir aisément reconnaître l'Église catholique ;

4° enfin la gloire de Jésus-Christ dont le règne sur toute la terre brille ainsi d'un merveilleux éclat.

Le Père Hugon OP, dans "La vie spirituelle" n°35, p p. 355-356 affirme que :

«Trois principes fondamentaux constituent le corps de l'Eglise :

- un magistère <u>visible</u> et la profession d'une même foi par <u>tous</u> les croyants ;

- un ministère <u>visible</u> et la communion de <u>tous</u> les fidèles au même culte ;

- un gouvernement <u>visible</u> et l'obéissance de <u>tous</u> les sujets aux mêmes pasteurs».

On résume ces trois principes par une formule simple :

profession de la même foi, participation aux mêmes sacrements, obéissance aux mêmes pasteurs.

Pie XII, dans l'encyclique “Mystici corporis”, observe : “…Oui, certainement, la pieuse Mère resplendit sans aucune tache dans les sacrements, avec lesquels elle engendre et nourrit ses fils, dans la foi qu'elle conserve toujours non contaminée, dans les très saintes lois par lesquelles elle commande…”

Depuis Notre-Seigneur Jésus-Christ et jusqu'au 9 octobre 1958 (mort de Pie XII), nous avions la même foi non contaminée, les mêmes sacrements sans taches, les mêmes évêques et donc la même Eglise.

Ces trois principes rendent l'Eglise visible et même on avait l'habitude de **raccourcir ces principes en ramenant la visibilité à la personne du Pape : là où est le Pape, là est l'Eglise**.

C'était un **raccourci justifié dans l'Eglise en ordre**, car le Pape avait la même foi jusqu'au 9 octobre 1958, vivait des mêmes sacrements jusqu'au 9 octobre 1958 et était la suite de la même hiérarchie.[1]

En est-il de même depuis ?
Il est évident que depuis Vatican II, l'église conciliaire a transformé les sacrements catholiques. Tout est rempli de modernisme et de protestantisme. Elle ne professe plus la même foi. Sa doctrine est l'expression de l'hérésie moderniste et protestante.

La meilleure preuve est qu'elle ne combat et avec quelle violence, que ceux qui se refusent à changer de sacrements et de Foi. Les amis sont devenus ennemis, les ennemis sont devenus amis. Cela prouve plus que tout que l'église conciliaire n'est pas l'Eglise catholique.

Reste le problème de la hiérarchie.

Comment un “pape” non catholique comme Jean-Paul II, comment une hiérarchie ennemie peut-elle, à elle seule, sans la présence des deux autres principes plus importants que sont la Foi enseignée par Notre-Seigneur Jésus-Christ et les sacrements qu'Il a institués, représenter la visibilité de l'Eglise ?

Ne retenir que le raccourci pour principe de la visibilité de l'Eglise et ce dans une église qui n'est plus catholique (même si elle veut nous faire croire qu'elle est l'église catholique) c'est une imposture, une tromperie.

Ces gens ont usurpé (usurper : s'emparer par violence ou par ruse, d'un bien, d'une dignité, d'un titre qui appartient à un autre) les sièges qu'ils occupent.
Ils ont, comme nous l'avait annoncé la Très Sainte Vierge Marie à La Salette, **éclipsé l'Eglise**.
Une éclipse est la disparition totale ou partielle d'un astre, par l'interposition d'un autre.
Si nous croyons à juste raison à La Salette, nous devons croire à son enseignement.
Qu'est-ce alors que cette "Eglise éclipsée" ? C'est évidemment la Sainte Eglise Catholique.
Et qui éclipse la Sainte Eglise ? C'est très clairement l'église conciliaire. La très Sainte Vierge-Marie nous permet de comprendre que l'église conciliaire n'est pas l'église catholique. Devant l'astre de la Sainte Eglise, vrai soleil qui donne la vraie lumière, ils ont interposé un autre astre de leur fabrication, qui n'est pas la Sainte Eglise et qui est un astre mort, créant une fausse lumière.
L'éclipse n'est encore que partielle, elle s'annonce prochainement totale.
Mais une éclipse ne dure qu'un temps, et cette église conciliaire disparaîtra plus vite qu'elle n'est apparue.
A nous de ne rien changer dans ce que nous croyons et faisons. Nous savons que la Sainte Eglise ne peut ni se tromper, ni nous tromper. A nous, on ne peut rien reprocher.

Alors ne retenir que comme critère de la visibilité, ce "pape" usurpateur hérétique, cette hiérarchie apostate et ennemie, c'est se tromper et c'est tromper ceux que l'on enseigne.

Mgr Fellay ne résout pas le problème de la visibilité. Par une position facile, en réalité il dissout la visibilité de l'Eglise. Il crée un problème plus grave : <u>faire croire que l'église conciliaire est l'Eglise Catholique</u>. C'est l'opposé de l'enseignement de Mgr Lefebvre.

Prions pour Mgr Fellay.

PHOTOCOPIER ET DIFFUSER

---

[1] Si la visibilité de l'Eglise coïncidait avec la personne du pape et, éventuellement de sa cour pontificale, que devrions-nous dire de l'époque du grand schisme d'occident quand pour 39 ans, il y a eu jusqu'à "trois papes" visibles, chacun avec sa cour de cardinaux et d'évêques ? L'Eglise était-elle plus visible avec "trois papes" au lieu d'un seul ?